

LIBRE ECHANGE EURO MAGHREBIN : QUEL CONSTAT ET QUELLES PERSPECTIVES ?

Guechi Djamel Eddine¹

INTRODUCTION

Il est aujourd'hui admis que l'économie mondiale s'est engagée dans la voie d'une régionalisation autour de trois grands pôles: Les Etats-Unis, le Japon et l'Europe. Mais les formes d'organisation au sein et à la périphérie des pôles diffèrent grandement.

Coté américain et asiatique, excepté les tendances à la polarisation des échanges, les pôles centraux concernés n'ont pas arrêté de formule associative qui engage un processus de développement commun clair.

Alors que dans la région méditerranéenne, les systèmes mis en place entre l'Europe et les pays Tiers méditerranéens (P.T.M), ont donné des succès indéniable (Tunisie, Turquie..) qui mettent l'Europe en pointe de ce point de vue et constitue en tout état de cause un exemple pour les deux autres pôles de la triade

Il n'est pas possible d'affirmer à priori si la création d'une ZLE entre pays de niveau de développement inégal peut s'avérer bénéfique aux deux parties en présence. Il est donc fondamental tout d'abord d'identifier les relations commerciales qui expliquent en partie le caractère ambigu du bilan à attendre d'une ZLE entre les l'Europe et les pays maghrébins.

Quels sont les défis et les enjeux actuels du de la zone euro-méditerranéenne ?...

Est ce que le libre échange constitue une alternative positive pour les économies maghrébines et européennes ?...

Est ce que les conditions de sa réalisation sont vraiment réunies ?...

L'objectif de cette communication est d'apporter des éléments de réponse à ces questionnements.

¹ Maitre de conférences à l'INPS

La création d'une ZLE entre pays de niveau de développement inégal peut s'avérer bénéfique aux deux parties en présence si les gains de l'échange s'avèrent réciproques.

Qu'en est-il des relations euromaghrébines ?...

L'asymétrie des économies en présence est une donnée lourde qui laisse présager des effets massifs pour l'UE et marginaux pour les pays maghrébins

Il est important à cet effet de connaître les processus de développement économiques maghrébins et les résultats qu'ils ont engendré et le contenu et le contexte des différents accords qui se sont succédé pour restituer le projet de libre échange entre l'UE-UMA dans son contexte actuel.

1. LES MODELES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES MAGHREBINS :

Dés les indépendances, les modèles de développement adoptés par l'Algérie, la Libye et la Mauritanie ont marqué une convergence de fait en donnant la priorité à l'exploitation et l'exportation d'hydrocarbures (Algérie et Libye) et de minerais de fer (Mauritanie) pour mettre en place un tissu industriel devant prendre la relève du développement économique.

C'est donc le même type de stratégie bâtie autour de l'exploitation des matières premières et la mise en place d'une forte industrialisation pour sortir du sous développement qu'ils ont mis en œuvre et leur vie économique même est devenue indissociable de la richesse du sous sol.

La Tunisie et le Maroc ont au contraire opté pour une diversification des appareils productifs et un libéralisme économique faisant participer le secteur privé national et international sans pour autant négliger une planification du potentiel de production.

Quels ont été les résultats obtenus ?...

Des conditions favorables ont stimulé la croissance générale jusqu'à la fin des années 1970, mais dès le début des années 1980, le

retournement de la conjoncture économique internationale a eu pour effet :

- une baisse des prix des principales exportations maghrébines (pétrole, de phosphate et minerais de fer) pour les 5 pays ;
- un rétrécissement des marchés traditionnels d'exportation de produits agricoles et manufacturés tunisiens et marocains ;
- des fluctuations et une volatilité défavorables des taux de change ;
- une dépendance technologique très onéreuse ;
- et sauf pour la Libye, l'accroissement du niveau de la dette et de son service.

2. LES IMPACTS DE LA MISE EN ŒUVRE DES MODELES CHOISIS :

Ils se résument :

- au passage d'une situation d'abondance financière à une situation de rareté financière ;
- à l'émergence de crises économiques et sociales ;
- et l'arrêt des processus de développement antérieurs qui ont amené les pays maghrébins à l'application de programmes d'ajustement structurel.

Le Maroc tout d'abord en 1983, suivi par la Tunisie en 1985 puis l'Algérie en 1994 (qui avait engagé un programme de réformes volontaires tout comme la Libye et la Mauritanie se sont donc engagées dans l'ajustement structurel.

Ces programmes ont donné la priorité au désengagement de l'Etat de la sphère productive, la lutte contre l'inflation, l'assainissement des finances publiques et une plus grande ouverture commerciale.

L'objectif final consistait à la réalisation d'une stabilisation macro-économique visant à établir dans le cours terme les équilibres budgétaire et de la balance de paiement, ramener la dette extérieure des pays à un niveau acceptable et réunir les conditions de réalisation d'une croissance réelle soutenue et équilibrée.

Quels ont été les résultats de l'ajustement structurel ?...

Pour les cinq pays, on a pu noter une réussite des correctifs apportés aux déséquilibres macro-économiques.

On peut évaluer cette réussite à travers :

- la stabilisation maintenue des monnaies nationales reflétée par la diminution sensible des variations des taux de croissance annuels des taux de changes nominaux ;
- malgré les récentes poussées inflationnistes sur les produits alimentaires de base (céréales, lait et produits sucriers) l'inflation est aujourd'hui mieux maîtrisée dans les cinq pays.

Les fluctuations des échanges extérieurs: la stabilisation, voire la diminution des exportations et le renchérissement des importations maghrébines sur le marché mondial.

Parallèlement aux faits sus cités, deux processus majeurs se sont déroulés :

3. LA MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS D'INTEGRATION REGIONALE MAGHREBINE A TRAVERS LA TIMIDE, MAIS REELLE CREATION DE L'UMA (UNION DU MAGHREB ARABE):

Parallèlement à l'application des PAS, une prise de conscience des opportunités positives d'une intégration économique maghrébine a pris naissance et a été amorcé dans la région maghrébine.

Elle a eu pour résultat la signature du traité de Marrakech Février 1989, visant la mise en place progressive :

- d'une zone de libre échange;
- d'une union douanière;
- et d'un marché commun.

L'objectif final étant la réalisation d'une unité économique progressive et globale exploitant la meilleure complémentarité entre les cinq pays.

Sans trop rentrer dans les détails, on peut dire que pour des raisons politiques, économiques et sociales, on peut affirmer que ce processus reste bloqué.

Le processus de coopération Euromaghrébin.

La C.E.E a mis en place depuis longtemps un ensemble d'accords qui dépassent le stade d'accord de libre échange avec les pays tiers méditerranéens.

A- En 1976, l'UE a proposé des accords qu'on peut résumer en un processus, donnant un accès libre au marché européen à tous les produits d'exportation des pays maghrébins et l'autorisation de ces derniers à s'entourer d'une protection douanière souvent importante à l'égard des exportations européennes.

B- La décennie 1980 qui a vu l'adhésion de trois concurrents directs en matière agricole (la Grèce en 1981, le Portugal et l'Espagne en 1986) dans la communauté européenne a été à l'origine de la signature en 1987, d'un protocole additionnel qui a fixé des contingentements d'importation sur les produits agricoles à la demande des trois nouveaux pays membres.

C- En 1992, on a assisté à une nouvelle approche européenne « la politique méditerranéenne rénovée » qui a pris le relais des accords de 1976, mais n'a pas ramener de changements notables dans les domaines financier et commercial,

Enfin, l'aboutissement des négociations de l'Uruguay Round à Marrakech en 1994 qui a vu l'érosion des avantages tarifaires favorisant les exportations maghrébines par rapport aux produits exportés par les concurrents non membres de l'UE (pour les produits agricoles et les textiles, avec le démantèlement de l'accord multifibres notamment) a vu une nouvelle génération d'accords : « Les accords d'association » qui doivent constituer l'étape intermédiaire à la création d'une Zone de Libre Echange (Z.L.E) entre les deux rives de la Méditerranée.

Quelle lecture pouvons-nous faire des différents accords ?...

Concernant les Accords de 1976 : Les exportations maghrébines n'étaient pas encore concurrentes aux productions européennes, mais ont rencontré de grandes difficultés d'accès sur le Marché européen.

- Le protocole additionnel de 1987 n'a pas modifié la nature favorable des accords antérieurs mais a introduit des entraves secondaires et correspondu aux crises du surendettement qui ont largement freiné les efforts d'investissement dus au coûts de l'ajustement structurel au Maroc, en Mauritanie et en Tunisie et celles des réformes volontaires en Algérie et en Libye.

La conclusion des accords du GATT et les principes sur lesquels sont basés les accords d'association actuels vont amoindrir sans les faire disparaître, les avantages contenus dans les accords antérieurs et la question de la nécessaire redéfinition des accords antérieurs reste encore à l'ordre du jour.

Les tendances des échanges commerciaux le montrent bien.

Aussi bien pour les exportations que pour les importations, la répartition des échanges extérieurs maghrébins montre une forte dépendance du Maghreb de l'Union Européenne.

La C.E.E absorbe en effet en moyenne 70% des exportations maghrébines et fournit suivant les années entre 62 et 67% des marchandises qui entrent dans la région.

Ces échanges ne représentent en fait qu'une très faible part du commerce européen et la situation est telle que l'union européenne a peu de contreparties commerciales à offrir contre le démantèlement de l'ensemble du dispositif de protection mis en place par les pays maghrébins.

On peut donc affirmer qu'après plusieurs années d'application, le bilan est l'on peut dire mitigé tout d'abord parce que les échanges commerciaux restent très déséquilibrés.

On peut également dire qu'aussi bien pour les accords de coopération que ceux d'association signés et mis en vigueur, le résultat a été un renforcement de la dépendance du Maghreb vis à vis de l'Europe.

Les conclusions sont évidentes:

- ◆ L'UE est moins dépendante des pays maghrébins, mais ces derniers en sont très dépendants et donc plus exposés aux décisions économiques prises unilatéralement par les instances communautaires.

- ◆ à l'exception de l'Algérie et de la Libye pays exportateurs d'hydrocarbures les échanges UE-PTM et UE- pays maghrébins sont caractérisés par un déficit chronique.

Par ailleurs, pour des raisons d'instabilité économique pour les cinq pays maghrébins auxquelles il faut rajouter les conditions sécuritaires pour l'Algérie, les retombées positives des performances économiques remarquables de la communauté européenne, enregistrées depuis le milieu des années 1980, n'ont pas eu les retombées positives attendues qui auraient dues se réaliser grâce à un important accroissement des flux des transferts privés (investissements directs, touristes et travailleurs migrants) sur les économies maghrébines, mais le niveau des échanges a par contre été maintenu et a augmenté de manière plus que proportionnelle pour les exportations européennes vers le Maghreb.

L'importance des effets de création d'une ZLE sont d'autant plus importants que le pays est ouvert sur l'extérieur. Or les cinq pays maghrébins connaissent des taux d'ouverture élevés (rapport de la somme des exportations et des importations sur le PIB) qui varient suivant les pays de 39 à 79 %.

De plus, ce degré d'ouverture est accompagné d'une mauvaise spécialisation. Hormis le secteur des hydrocarbures pour les deux pays pétroliers, les segments sur lesquels les pays maghrébins ont choisi de se spécialiser relèvent en effet de secteurs dont les perspectives d'avenir ne sont pas très prometteuses (textiles, agro-alimentaire,

engrais, quelques industries mécaniques et électriques, produits agricoles et phosphate) et la faiblesse des exportations en produits plus élaborés, c'est à dire sur les secteurs dont la demande mondiale est susceptible de s'accroître constitue un grand handicap.

CONCLUSION

- La prise en compte des variables de politiques économiques (notamment budgétaire et monétaire) et les variables d'entrées de capitaux doivent être toujours présente dans les prévisions des effets de la création d'une ZLE entre pays de niveaux de développement inégal.

- La création d'une ZLE appelle à la fois à un ajustement comptable inévitable par des variations de politique économique et d'entrée de capitaux, mais n'identifie pas de façon univoque les modalités de cet ajustement.

- Enfin, la politique économique ne définit pas le seul ensemble d'hypothèses dont il faut tenir compte

On peut conclure en proposant qu'il faut également tenir compte d'autres ensembles de variables constitués par les entrées de capitaux et le comportement de l'investissement extérieur en matière de libre échange.

Or cette dernière variable et singulièrement pour les pays maghrébins en période de « post- réformes structurelles de première génération » est difficilement modélisable et dépend de déterminants qui font intervenir des anticipations difficilement saisissables statistiquement et de déterminants qui relèvent de conditions extra-économiques difficilement prévisibles.

De manière plus pratique on peut avancer que l'élimination des tarifs douaniers et des taxes d'importations va provoquer une diminution des recettes budgétaires des Etats qui va se traduire par une baisse des dépenses publiques d'un montant équivalent et d'une modification du niveau des prix intérieurs par rapport à celui de l'extérieur.

Le point de vue généralement admis par les utilisateurs de modèles d'équilibre général calculables (MEGC) pour stimuler les effets d'une ZLE est de supposer des politiques budgétaires et monétaires allant de politiques fortement restrictives à des politiques de stimulation de la demande globale pour compenser la diminution des dépenses publiques.

Mais, dans le cas maghrébin, il est important d'envisager également des politiques de change et une autonomie au comportement des mouvements de capitaux et donc à l'investissement extérieur qui constitue une variable cruciale qui permettra aux pays de tirer les principaux avantages d'une ZLE (zone de libre échange) avec des pays industrialisés.

Si les pouvoirs publics se contentaient de suivre une « politique passive » et si la ZLE ne devait susciter aucun flux de capitaux extérieurs additionnels, le gain sera pratiquement nul pour les économies maghrébines.

D'autre part, comme cela a été le cas de l'accord des pays maghrébins d'appliquer des programmes d'ajustement structurel qui ont vu la réalisation des progrès notables dans le rétablissement des déséquilibres macro-économiques, le processus d'ouverture commerciale maghrébin exprime également la volonté de mener une politique correspondant aux prescriptions des institutions financières internationales et la signature d'un accord de libre échange avec l'Europe engage de manière irréversible les pays maghrébins au regard de la communauté internationale.

Cette décision peut donc être considérée comme une annonce forte et un signal clair adressé par les pays maghrébins aux investisseurs européens et paraît en mesure de conforter la solvabilité anticipée des investissements projetés, de même qu'elle fait de l'investissement extérieur, la grandeur dont dépendront les perspectives du partenariat euromaghrébin.

Il est non seulement indispensable du point de vue productif dans la région qui ne produit qu'une infime partie de ses équipements productifs, mais également pour prendre pied sur les marchés extérieurs dont l'entrée se trouve commandée par des opérations conjointes avec le capital étranger. La conformité aux goûts, l'accès

aux réseaux de commercialisation (la conformité, la normalisation, et le label...) sont en effet autant d'obstacles qui ne pourront être franchis que par le biais d'une association avec le capital étranger. De leur côté, les Etats maghrébins ne doivent pas se contenter d'attendre la venue des capitaux, mais se préoccuper également et très rapidement de rendre attractif l'espace économique.

Le démantèlement tarifaire doit donc être accompagné de politiques visant à créer des conditions favorables à l'accueil de ces investissements (infrastructures, conditions institutionnelles, légales, administratives et managériales, modalités financières, procédures actuarielles...)

L'objectif crucial pour les deux rives de la Méditerranée doit être la réalisation d'un développement durable commun à un coût acceptable. Il s'agit dans une perspective dynamique de longue période, de mettre en place des mécanismes pertinents du développement en sélectionnant les objectifs et les tâches prioritaires, le partenariat devant concerner des domaines où existent des possibilités significatives d'accroissement des productions et capables de renforcer le cadre du marché euromaghrébin.

Aussi, l'association euromaghrébine doit rendre compatible au maximum les plans de tous les centres de décision qui la composent. La compatibilité devant se concevoir comme une généralisation du concept d'économies externes entre le Maghreb et l'Europe.

Dés lors, les politiques étatiques doivent faire en sorte de favoriser le jeu des pôles économiques régionaux, les infrastructures et les effets d'entraînement pour modifier les hiérarchies spatiales et les inégalités de développement entre le Maghreb et l'Europe et amener également à :

- la création de réseaux entre les différents acteurs,
- une interconnexion entre les unités
- une diversification des activités,
- et la recherche de débouchés communs

BIBLIOGRAPHIE

- **Benissad.M.E** : cours d'économie internationale., Université des Sciences économiques d'Alger, 1993.
- **Bertrand Nezeys** : «Commerce international, croissance et développement », Ed economica., Paris, 1990., P117
- **Sid Ahmed Abdelkader** : «les relations économiques entre l'Europe et le Maghreb», revue **Tiers Monde.**, oct-déc 1993.
- **Guechi Djamel Eddine** : "Intégration régionale, libre échange et politiques agricoles : cas de l'Union du Maghreb Arabe", Thèse de Doctorat., Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier., décembre 1977.
- **Guechi Djamel Eddine** : « Mondialisation, intégration régionale et ajustement structurel au Maghreb », Les cahiers du C.R.E.A.D. , N° 50 troisième trimestre 1999.
- **Muchielli J.L** : Principes d'Economie internationale, Ed Economica., Paris 1988.
- **Munger.R** : Relations économiques internationales, Editions Etudes Vivantes., Québec1991.